

AU NOM DE LA DEMOCRATIE : QUE L'ETAT APPLIQUE SES PROPRES LOIS !



La Tour de Bretagne, à Nantes, le 27 mai 2011

Communiqué n°CQP/2021-17 du 24 janv. 2021, « Au nom de la Démocratie... »

Pendant que l'actualité est monopolisée par le Sars-cov-19 et ses variantes, pendant que les mesures prises par les autorités françaises continuent de piétiner nos libertés individuelles sans que des résultats probants leur aient donné raison (la France ne fait pas mieux que d'autres pays alors qu'elle a mis en place les protocoles les plus draconiens), la terre continue de tourner ;

Pendant que les esprits sont focalisés sur les successions de confinements-déconfinements et les vaccins, pendant qu'une projection sur le long terme est empêchée par ces incertitudes que ne peuvent, ou veulent, effacer les décideurs français, la population s'adapte, s'accoutume peu à peu à un mode de vie contraignant et aux limitations de nos espaces de liberté ;

Contexte pandémique oblige, beaucoup de sujets passent à la trappe : il nous est demandé de penser collectif en acceptant, un temps, la limitation de nos libertés individuelles, une limitation dont chacun sait que des reliquats deviendront pérennes...

Contexte pandémique oblige, ce contre-pouvoir que représente le peuple dès lors que possibilité lui est donnée de se réunir publiquement et de manifester pour exprimer leurs doléances, n'existe plus dans la rue et se limite à la toile... tant que des réseaux sociaux n'interviennent pas pour censurer ce qui dérange « le politiquement correct »...

AU NOM DE LA DEMOCRATIE : QUE L'ETAT APPLIQUE SES PROPRES LOIS !

Quelque soit le contexte actuel, rien ne peut justifier que la Démocratie passe avant « la guerre » déclarée contre le Covid !

De cette lettre ouverte publiée le 17 janvier dernier, signée par cent cinquante élus de Bretagne, de toutes tendances politiques, lettre ouverte au Président Macron pour lui demander d'initier le processus législatif permettant d'organiser un référendum en Loire-Atlantique au sujet de la Réunification de la Bretagne ;

De cette pétition organisée par l'association Bretagne Réunie qui obtint les signatures de 105.000 habitants de Loire-Atlantique (soit plus de 10% du corps électoral départemental permettant de demander un référendum) ;

De ces nombreuses pétitions et vœux de Conseils départementaux ou Régionaux témoignant de cette volonté des citoyens et de leurs élus de Bretagne pour que la Loire-Atlantique retrouve sa région administrative d'origine, l'Exécutif traîne des pieds pour que le processus démocratique suive sa route. Et nous savons pourquoi : une Bretagne à cinq départements constituerait un poids lourd économique européen mais pourrait reprendre ses vellétés indépendantistes... Que Paris ne se leurre pas : réunification ou pas, elles sont déjà bien présentes dans l'esprit de beaucoup !

Car aucune démocratie moderne ne peut continuer de spolier indéfiniment les droits d'un peuple ;

Car aucun démocrate ne saurait justifier une partition décrétée sans consultation populaire, pas plus qu'il refuserait un référendum pour réparer des fautes passées ;

De ces élus qui légitime aujourd'hui le pouvoir à tout pays membre de l'Union Européenne de mettre en place ses propres mesures sanitaires, au nom de la Souveraineté, le justifiant par des intérêts communs et culturels, il est bien curieux de constater leurs contradictions dès lors qu'il s'agit de ces mêmes intérêts communs, intérêts propres aux Bretons, aux Basques, aux Corses, etc. ;

De ce Président français qui se permet d'affubler les français de « procureurs » dès lors qu'il est question de remettre en cause la politique gouvernementale, nous, parlementaires Bretons, rappelons l'injustice de cette accusation envers un peuple qui aura tout accepté pacifiquement depuis son arrivée, y compris les erreurs et mensonges relatives à la gestion de la crise sanitaire ;

De tous ces Présidents français qui se sont assis sur nos droits fondamentaux,
Et de tous ces personnalités qui promeuvent le négationnisme à l'encontre de notre Histoire et la spoliation du Droit international ;

Le débat démocratique n'est que farce dès lors qu'il a lieu selon les opinions et non selon des faits avérés !

Nous, Parlementaires Bretons,

Exigeons

De la France, au nom de la Démocratie qu'elle revendique porter, qu'elle poursuive le processus législatif qu'elle a validé, à commencer par une consultation populaire en Loire-Atlantique ;

AU NOM DE LA DEMOCRATIE : QUE L'ETAT APPLIQUE SES PROPRES LOIS !

Quelques soient les craintes que peuvent avoir d'aucun sur le résultat, rien ne peut justifier qu'une telle consultation n'ait pas lieu, a fortiori lorsque les critères exigés par la loi (française) sont remplis, à moins d'accepter d'être un régime autoritaire !

Prévenons

D'ores-et-déjà que le processus de transfert d'un département dans une autre région est un piège démocratique car biaisé par la phase de consultation de la population de la région de départ, autrement dit les Pays-de-Loire, consultation visant à demander à une population de se prononcer sur un débat qui ne la regarde aucunement, et d'où il serait surprenant que les deux tiers se déplacent pour voter.

Quelque soit le contexte dans lequel on se place, que l'on prenne ne considération le droit français, ou que l'on considère le droit international, les cinq départements administratifs constituent une région sinon une Nation !

Il appartient donc à l'Exécutif français d'agir en fonction des volontés du peuple et non en fonction de la vision qu'il se fait de la France « Une et Indivisible ». Tous les peuples de l'Hexagone disposent de droits portés par le Droit international, droits primant sur les volontés républicaines d'aujourd'hui !

Et estimons

Que Paris ferait preuve d'intelligence à décréter une Réintégration de la Loire-Atlantique dans sa région administrative d'origine ; effacer un décret par un autre décret ne serait que justice et démontrerait qu'enfin, la France peut être réellement être cette démocratie qu'elle se dit être !



« Unanet Evit Breizh »

